

Au sommaire de ce numéro :

- 3 Novembre: Préparez - vous !!
- Flic et voyou
- La descente aux enfers de nos sous-traitants

3 Novembre: Préparez - vous !!

Comme nous l'avons annoncé lors de notre précédente lettre .info, la CGT a proposé à l'ensemble des Organisations Syndicales d'organiser une action le 3 Novembre 2020, lors du prochain CSEC.

Si la CFE-CGC et FO ont répondu favorablement à cette proposition, la CFDT quand à elle ne se joindra pas à l'action.

Les nouvelles annonces faites ce Jeudi, ne remettent aucunement en cause cette action, il suffit juste de s'adapter et, dans le respect de toutes les règles, lois et règles sanitaires, de proposer une action à l'ensemble des salariés.

Alors tenez vous prêts !!!

unies avec d'autres OS

la CGT et l'Ugict-CGT agiront avec vous le mardi 3 Novembre !

Flic et Voyou...

Quelle n'a pas été la surprise des employés de GTO quand ils ont reçu le message ci-dessous. Comment une entreprise peut s'immiscer autant dans la vie privée de ses salariés ?

"Rassemblements familiaux:

Le virus circule partout et rapidement. Afin de lutter contre la propagation de la maladie, l'état d'urgence sanitaire a été déclaré depuis le 1er octobre, avec un renforcement annoncé le 14 octobre par le Président de la République : mise place d'un couvre-feu d'au moins 4 semaines et rassemblements limités à 6 personnes y compris dans le domaine privé.

Il est par impératif pour tous de respecter les protocoles sanitaires établis par le gouvernement et ceux établis en interne dans notre usine.

Nous venons malheureusement d'apprendre qu'un regroupement familial hors cadre professionnel qui incluait 7 personnes en production de l'usine, a eu lieu le week-end dernier, avec la présence d'un cas qui s'est déclaré positif hier, mercredi 21 octobre. Ce qui a entraîné l'absence de ces 7 personnes sur les lignes depuis aujourd'hui, jeudi 22 octobre, dans l'attente de leur test.

Même si nous mettons tout en œuvre pour trouver des solutions de repli pour faire tourner nos lignes, la situation est difficile, et nous vous demandons encore une fois de respecter scrupuleusement les protocoles sanitaires aussi bien dans le cadre hors professionnel qu'à l'usine.

Merci à tous pour votre implication. Protégez-vous, protégez les autres, et assurons ensemble la santé de l'usine. La direction "

S'il est évident, que l'on ne peut que recommander à chacun de respecter les règles sanitaires pour se protéger et protéger son entourage, il est impossible pour une entreprise d'imposer quoique ce soit à ses salariés dans le cadre privé.

Les lois sont claires, il est important de les rappeler :

- L'entreprise est responsable d'assurer la santé et la sécurité de chaque salarié pendant son travail. Ce qu'elle a fait dès le départ de la pandémie, avec de nombreuses interventions de la CGT pour améliorer ses consignes, mais qu'elle commence à négliger dès qu'il faut augmenter les cadences de production...
- L'entreprise peut recommander à chacun de prendre des précautions, prévenir de certains risques, ce qu'elle fait mais s'empresse de mettre sous le tapis dès qu'il faut mettre la main au porte-monnaie...
- L'entreprise ne peut en aucun cas demander à ses salariés de respecter scrupuleusement telle loi ou tel protocole qui l'arrange et de passer outre certains autres lorsque ça l'arrange... entente sur la concurrence par exemple !

Dans sa vie privée chacun agit avec son libre arbitre et en son âme et conscience.

L'Ugict-CGT vous recommande donc 3 choses:

- De ne surtout pas raconter votre vie lorsque vous vous déclarez malade, quelle qu'en soit la raison: Covid ou autre. Votre seul impératif est de vous déclarer cas Covid ou cas contact et c'est tout.
- De déclarer tout manquement de l'entreprise à ses obligations en matière de santé et de sécurité qui peuvent vous mettre en danger
- Et bien sûr, de vous protéger et protéger les autres car nous devons tous être solidaires pour vaincre cette pandémie.

En cette période de privation de liberté, il est dangereux qu'une entreprise se mêle de notre vie privée.



La descente aux enfers de nos sous-traitants

Après de nombreuses années de coopération et de travail en commun, le premier réflexe de l'entreprise au départ de la crise COVID a été de stopper net les contrats de nos sous-traitants. L'un d'entre eux témoigne de la situation à laquelle de très nombreux d'entre eux sont confrontés

" L'année 2020 commence sous les meilleurs auspices : je travaille comme prestataire pour le bureau d'études Renault Trucks de St Priest. L'ambiance est bonne, les salariés Renault Trucks me considèrent comme l'un des leurs (normal, je travaille avec eux depuis plusieurs années).

Mars 2020 : La crise sanitaire me frappe de plein fouet. Ma mission de prestation pour Renault Trucks est stoppée, sans préavis. Je suis placé au chômage partiel chez moi. Certains de mes collègues encore en période d'essai, sont licenciés sur le champ et se retrouvent au chômage.

Avril 2020 : Je suis au chômage partiel chez moi. Je m'occupe.

Mai 2020 : Je travaille 3 jours en télétravail pour une passation d'infos à mes clients Renault Trucks, puis mes accès informatiques sont supprimés. Je rends mon PC au service informatique. Le travail que je réalisais pour mon client Renault Trucks sera désormais sous-traité en Inde à Bangalore .

Juin 2020 : Je suis toujours au chômage partiel chez moi. La responsable des ressources humaines me propose au téléphone de quitter l'entreprise, via une rupture conventionnelle. Je refuse : quel intérêt pour moi de me retrouver à pôle emploi, surtout en ce moment ?

Juillet 2020 : Toujours au chômage partiel. Je bénéficie de quelques jours de formation, depuis chez moi, sur des logiciels bureautique et des méthodologies de travail. Mon manager m'informe qu'il n'y a aucune perspective d'avoir du travail à court terme.

Août 2020 : Je suis en congés. Bien que non fatigué par le travail, j'en ai besoin pour me changer les idées.

Septembre 2020 : Toujours au chômage partiel. Je bénéficie de 2 semaines de formation, depuis chez moi, sur un logiciel de CAO. Mon manager me demande de me porter candidat sur des postes à pourvoir dans les différentes agences du groupe. Rien ne correspond vraiment à mes attentes et tout est à plus de 400 km de chez moi. Je ne postule pas.

Octobre 2020 : La responsable des ressources humaines me lance un ultimatum : soit j'accepte d'enchaîner différentes missions de prestation dans toute la France (on me propose Cherbourg pour commencer), soit je vais grossir les rangs des chômeurs à pôle emploi. J'ai un délai de réflexion d'une semaine. En parallèle, mon manager me parle de mutation et de déménagement en France, voir à l'international. Je suis terriblement stressé et ne sais pas que faire."

Parole d'un des 400 consultants « remerciés » au mois de Mars, qui représente la face cachée de la RCC.

Les liens ne fonctionnant pas dans notre **lettre .info** n° 19, nous republions cet article. Désolé pour ce problème.

Les chiffres du Q3 2020: l'indécence en graphique !

<https://volvogroup.sharepoint.com/sites/nc-spotlight-news/SitePages/q3-report-2020.aspx>

<https://volvogroup.sharepoint.com/sites/cs-business-performance>

Une marge Opérationnelle de 9,4% au Q3 !! Pour qui ? Pour quoi faire ?

Que dire ? Une fois de plus, les chiffres parlent d'eux-mêmes, il est impossible de justifier économiquement cette réduction d'effectifs, ils montrent bien que c'est une décision opportuniste et seulement cela.

L'industrie du camion c'est « capital intensive » à court terme, même en période de crise. Si notre entreprise n'investit pas aujourd'hui elle le payera dans 5-10 ans !! Aujourd'hui notre travail ne sert qu'à faire des résultats pour les actionnaires. Baisser le budget R&D d'une telle manière est une hérésie, surtout au vu des défis qui sont devant nous !

Ces bénéfiques doivent servir à la revalorisation des salaires et à l'investissement sur des projets d'avenir !

En complément d'information, le montant des compensations versé à Renault Trucks au titre de l'activité partielle au Q3 est d'environ 3,6 millions d'€. Si Renault Trucks avait pris à sa charge l'intégralité des salaires, le résultat du Q3 aurait été que très peu affecté et donc toujours largement positif.

Peut-on dans ce cas parler de détournement de fond public ?

**Mobilisez-vous avec l'UGICT-CGT
pour défendre nos emplois et notre avenir
Syndiquez-vous**